



# LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE



## DONNÉES SESPROS 2019



Service public fédéral  
Sécurité sociale

.be







**D**epuis mars 2020, nous sommes confrontés à une crise épidémiologique mondiale sans précédent, qui met nos systèmes de protection sociale à l'épreuve. Cependant, en raison des directives sur les périodes de rapportage, ce sont les dépenses de l'exercice 2019 qui ont été rapportées à Eurostat cette année. Ainsi, dans cette nouvelle édition de notre brochure sur la protection sociale belge et européenne, la crise ne sera donc pas abordée car les données présentées portent uniquement sur les années 2018 et 2019. Les dépenses liées à cette crise sanitaire seront intégrées lors de la publication des données de l'année 2020, c'est-à-dire l'année prochaine. Au vu de ce qui précède, il est toutefois important de disposer de systèmes d'information permettant de comprendre l'impact de cette crise ainsi que les conséquences de celle-ci sur d'autres pays européens. Le système statistique SESPROS, développé par Eurostat est un système qui le permet.

La première partie de la brochure consiste en la présentation des données statistiques SESPROS de la Belgique pour l'année 2019.

Les dépenses de protection sociale de la Belgique en pourcentage du PIB sont restées stables entre 2018 et 2019 (28,75 % du PIB pour 2018 et 28,76 % pour 2019).

Par rapport à 2018, on constate une diminution des dépenses concernant le chômage, elles passent de 1,77 % du PIB en 2018 à 1,52 % du PIB en 2019, celle-ci a été une année favorable pour le marché de l'emploi. Ceci est par ailleurs confirmé par d'autres sources, puisque selon la Banque nationale, l'emploi a augmenté de 74.000 unités au total et le chômage indemnisé a continué de baisser en 2019. Cette diminution s'est même avérée un peu plus soutenue qu'en 2018, d'après les statistiques de l'ONEM.

Quant aux dépenses concernant la vieillesse, on constate une stabilisation, puisqu'elles s'élèvent à 11,04 % du PIB en 2018 et à 11,05 % du PIB en 2019. Si on regarde les dépenses de Maladie / Soins de santé, on constate une légère augmentation (7,38 % du PIB en 2018 et 7,47 % du PIB en 2019).



La seconde partie présente une comparaison des données 2018 de notre pays avec celles des autres Etats membres de l'Union Européenne. Il s'agit des données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure. Quelques données concernant certains pays sont encore provisoires et d'autres sont des estimations.

Notons également que les données prises en compte pour cette publication sont arrêtées au mois de novembre 2021. Les données plus récentes n'ont pas été prises en compte.

Cette brochure se veut une source concise de chiffres de la protection sociale belge et européenne pour tout public, chiffres que le SPF Sécurité sociale collecte auprès de ses différents partenaires en vue de répondre à ses obligations internationales de rapportage.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire cette brochure.

# PRÉAMBULE

**Peter Samyn**  
**Président**  
**SPF Sécurité sociale**  
**DG Soutien et Coordination politique**

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>Sommaire</b>	<b>6</b>
<b>1. Données de protection sociale de la Belgique en 2019</b>	<b>8</b>
A) Recettes de protection sociale	8
B) Dépenses de protection sociale	10
C) Prestations sociales par risque	11
D) Types de prestations sociales	13
<b>2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne</b>	<b>15</b>
A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne	15
B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne	18
C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne	20
<b>Abréviations</b>	<b>24</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>25</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>25</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>25</b>

COMMUNITY



## 1. Données de protection sociale de la Belgique en 2019

Le produit intérieur brut (PIB) de l'année 2019 pour la Belgique s'élevait à 478.160,7 millions d'euros (donnée Eurostat mise à jour le 11/11/2021).

Pour l'année 2019, certaines données concernant certains régimes ne nous ont pas été fournies. Celles-ci n'ont pas été estimées (elles ne représentent toutefois qu'une part infime dans le total des données).

### A) Recettes de protection sociale

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2019

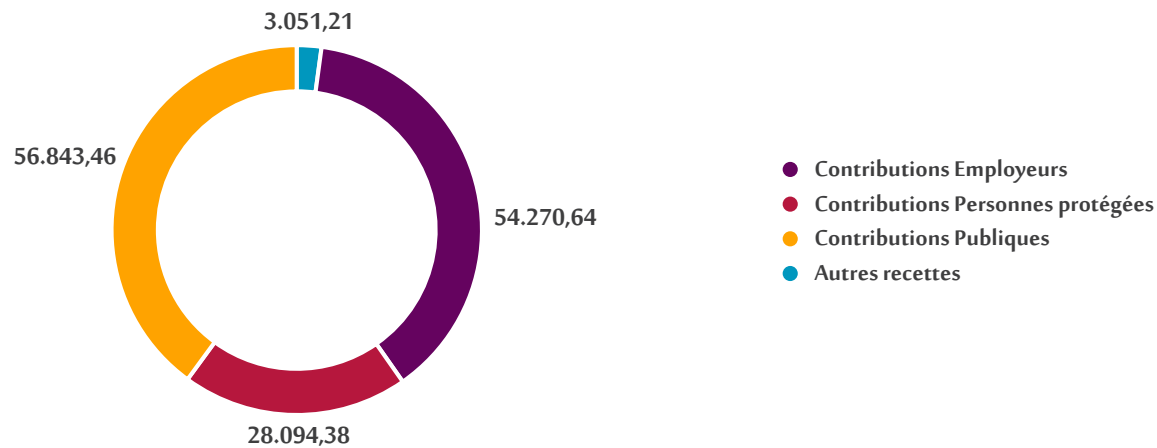
	En millions d'€	En % du PIB	En % du TRS <sup>1</sup>
Contributions Employeurs	54.270,64	11,35	38,15
Contributions Personnes protégées	28.094,38	5,88	19,75
Contributions Publiques	56.843,46	11,89	39,96
Autres recettes	3.051,21	0,64	2,14
Total recettes	142.259,69	29,75	100,00

Source : SPF Sécurité sociale





Figure 1 : Répartition des recettes sociales en 2019 (en millions d'€)



Source : SPF Sécurité sociale

En 2019, ce sont les contributions publiques qui représentent la part la plus importante des recettes de protection sociale, soit 39,96 %.

Les contributions des employeurs représentent 38,15 % des recettes sociales. Cette année, on constate une inversion de l'ordre d'importance des recettes, les contributions publiques occupent maintenant la première place au lieu des contributions des employeurs, même si les contributions sociales (employeurs + personnes protégées) représentent toujours la part la plus importante du financement de la protection sociale.

La croissance des contributions des employeurs a été ralentie suite aux différentes mesures prises<sup>2</sup> qui ont été compensées par une augmentation des interventions publiques. Ceci explique majoritairement l'augmentation de la part des contributions publiques dans le total des recettes de protection sociale.

Les contributions des personnes protégées et les autres recettes représentent respectivement 19,75 % et 2,14 % des recettes de protection sociale.

<sup>2</sup> L'une des raisons en est la réduction des cotisations patronales dans le but de réduire le coût du travail ainsi que l'extension des régimes de protection sociale des entités fédérées en vertu de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat.



## B) Dépenses de protection sociale

Tableau 2 : Dépenses de protection sociale de la Belgique en 2019

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TDS <sup>3</sup>
Prestations sociales	130.905,43	27,38	95,19
Dépenses de fonctionnement	5.055,75	1,06	3,68
Autres dépenses	1.554,14	0,33	1,13
<b>Total dépenses</b>	<b>137.515,33</b>	<b>28,76</b>	<b>100,00</b>

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 2 nous montre que les prestations sociales représentent la partie la plus importante des dépenses de protection sociale. En 2019, elles représentaient 95,19 % des dépenses sociales. Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses représentaient respectivement 3,68 % et 1,13 % du total des dépenses. La Belgique a consacré 28,76 % de son PIB pour la protection sociale, ce qui est stable par rapport aux données de 2018 mises à jour (les dépenses s'élevaient à 28,75 % du PIB).

<sup>3</sup> TDS : Total des dépenses sociales



## C) Prestations sociales par risque

Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2019

Risques	En millions d'€	En % du PIB	En % du TPS <sup>4</sup>
Maladie	35.710,57	7,47	27,28
Invalidité	12.124,13	2,54	9,26
Vieillesse	52.831,85	11,05	40,36
Survie	8.433,62	1,76	6,44
Famille	10.028,00	2,10	7,66
Chômage	7.259,38	1,52	5,55
Logement	1.125,54	0,24	0,86
Exclusion sociale	3.392,34	0,71	2,59
<b>Total</b>	<b>130.905,43</b>	<b>27,38</b>	<b>100,00</b>

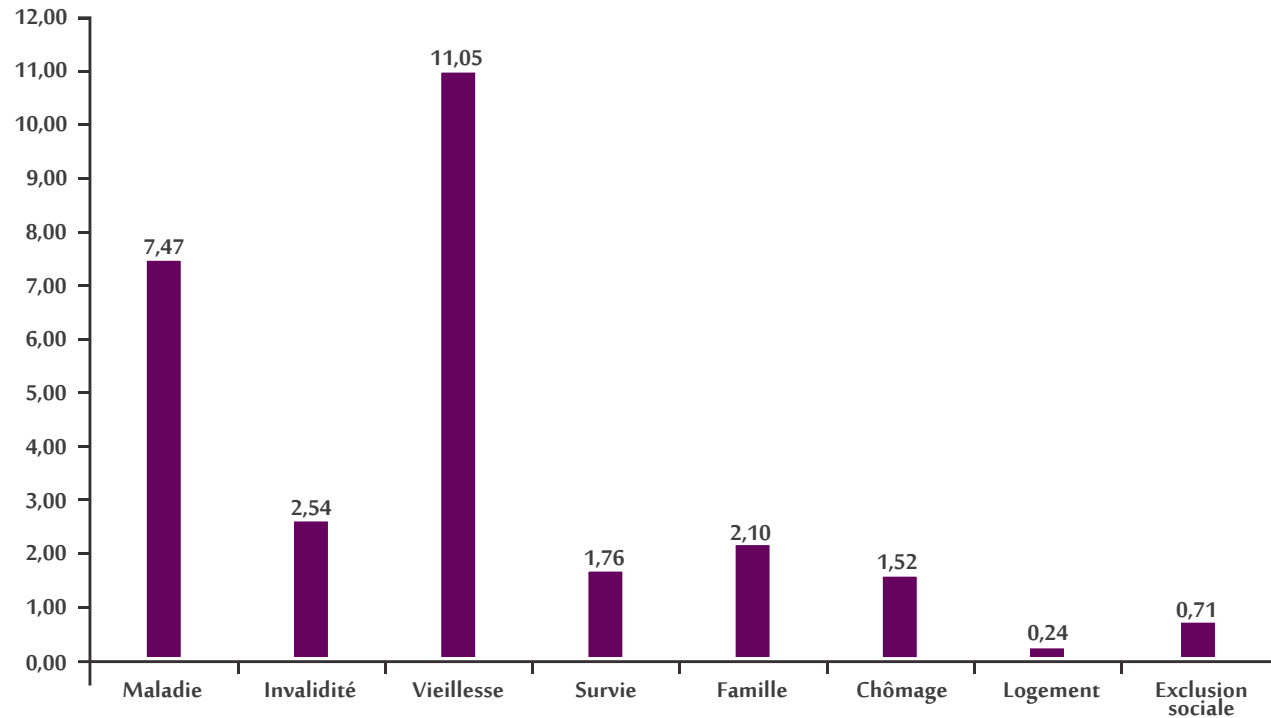
Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau ci-dessus, nous montre l'importance de la fonction Vieillesse dans la protection sociale. Les prestations liées à la vieillesse représentent la part la plus importante des prestations sociales, soit 40,36 %. Si l'on y associe les dépenses de Maladie / Soins de Santé, Invalidité (qui correspondent à nos concepts d'assurance maladie-invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles) et Survie qui sont également des fonctions influencées par le vieillissement de la population, celles-ci représentent 83,34 % du total des prestations sociales (soit 22,82 % du PIB).

<sup>4</sup> TPS : Total des prestations sociales



Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2019



Source : SPF Sécurité sociale

La figure 2 représente les huit risques sociaux (fonctions) classés selon la méthodologie SESPROS, en pourcentage du PIB. Ce sont les fonctions Logement et Exclusion sociale qui obtiennent les pourcentages les plus faibles, soit respectivement 0,24 % et 0,71 % du PIB. Tandis que les fonctions Vieillesse et Maladie / Soins de santé représentent les pourcentages les plus élevés, soit respectivement 11,05 % et 7,47 % du PIB. La fonction chômage quant à elle se classe sixième avec un pourcentage de 1,52 % du PIB. En ce qui concerne cette dernière, on constate une diminution des dépenses de chômage par rapport à 2018 (elles représentaient 1,77 % du PIB). Cette diminution est due à plusieurs facteurs parmi lesquels :

- une conjoncture économique plus favorable ;
- les différentes réformes structurelles instaurées par le gouvernement dans le régime de chômage (la limitation du droit aux allocations d'insertion, le relèvement de la condition d'âge pour la demande d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi,...) ;
- l'absence d'indexation des prestations sociales en 2019.

Les dépenses de Maladie / Soins de santé passent de 7,38 % à 7,47 % du PIB entre 2018 et 2019.

## D) Types de prestations sociales

Selon la méthodologie SESPROS, les prestations sociales se classent en deux types de prestations : les prestations en espèces et les prestations en nature.

- **Une prestation en espèces** est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire. Par exemple les congés payés de maladie, les paiements des pensions de vieillesse, ...
- **Une prestation en nature** est une prestation accordée sous forme de biens ou de services. Les remboursements de notre assurance 'soins de santé' seront donc considérés comme des prestations en nature. Parmi les prestations en nature, nous trouverons par exemple : les aides pour l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne des personnes âgées, les aides pour le logement, ...

**Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2019**

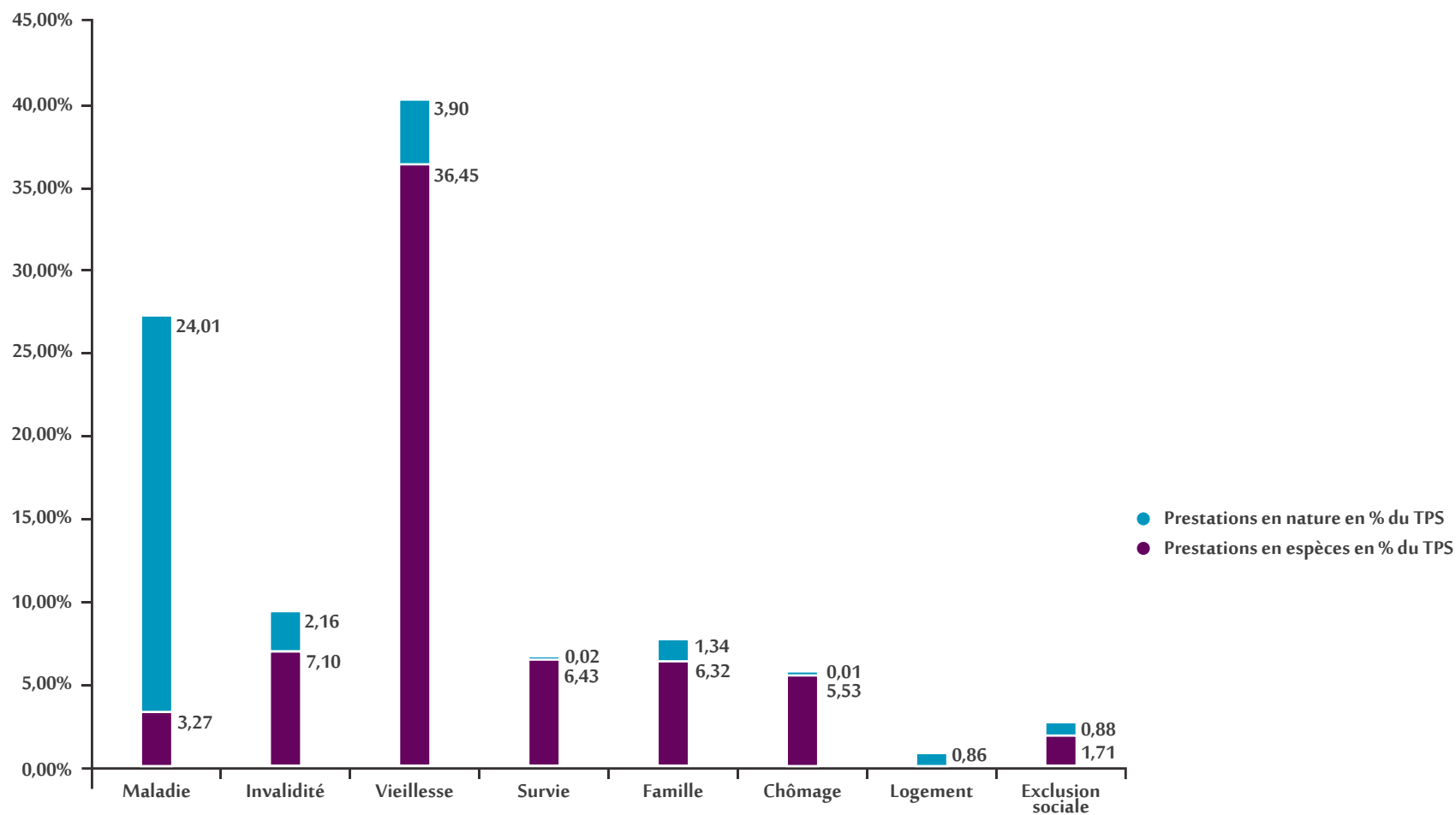
Risques	Prestations en espèces (en millions d'€)	Prestations en espèces en % du TPS	Prestations en nature (en millions d'€)	Prestations en nature en % du TPS
Maladie	4.284,91	3,27	31.425,66	24,01
Invalité	9.296,53	7,10	2.827,61	2,16
Vieillesse	47.720,24	36,45	5.111,61	3,90
Survie	8.412,42	6,43	21,20	0,02
Famille	8.277,38	6,32	1.750,62	1,34
Chômage	7.244,28	5,53	15,10	0,01
Logement		0,00	1.125,54	0,86
Exclusion sociale	2.237,79	1,71	1.154,55	0,88
<b>Total</b>	<b>87.473,55</b>	<b>66,82</b>	<b>43.431,89</b>	<b>33,18</b>

Source : SPF Sécurité sociale

En Belgique, les prestations sociales sont principalement considérées comme des prestations en espèces. En 2019, celles-ci représentaient 66,82 % de l'ensemble des prestations de protection sociale (36,45 % pour les pensions de vieillesse, 7,10 % pour l'invalidité, 5,53 % pour le chômage et 17,73 % pour les autres prestations en espèces). Les prestations en nature représentaient 33,18 % du total des prestations sociales (24,01 % pour la fonction Maladie / Soins de santé et 9,17 % pour les autres prestations en nature).



Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2019



Source : SPF Sécurité sociale

## 2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne

Dans ce chapitre, nous vous présentons les chiffres fournis par les Etats membres à Eurostat. Ces chiffres concernent l'année 2018. Pour la Belgique, nous avons utilisé la dernière actualisation des chiffres disponibles. Et pour les autres pays, nous avons utilisé les données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure (données extraites de la base de données d'Eurostat le 17 novembre 2021).

Les chiffres présentés sont des données brutes, ce qui signifie qu'elles ne tiennent pas compte de déductions d'impôts ou autres prélèvements obligatoires dus par les bénéficiaires. Ceci nous conduit à mettre en garde les utilisateurs de données contre toute conclusion hâtive. En effet l'utilisation de données brutes peut donner lieu à des interprétations biaisées de résultats d'analyses.

Les prestations de protection sociale versées aux bénéficiaires peuvent prendre de nombreuses formes. Dans le cadre de SESPROS, seules les catégories de prestations suivantes sont retenues :

- paiements en espèces aux personnes protégées ;
- remboursement des dépenses faites par les personnes protégées ;
- biens et services fournis directement aux personnes protégées.

Il s'agit donc d'avantages directs dans la mesure où ils impliquent une augmentation directe du revenu disponible des bénéficiaires.

### A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne

Pour une raison de lisibilité, nous ne reprendrons pas les informations sur l'ensemble des pays pour lesquels les statistiques de protection sociale sont disponibles, mais nous nous limiterons à une sélection parmi ceux-ci. Les informations complètes peuvent être consultées sur le site d'**Eurostat**.



Tableau 5 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2018

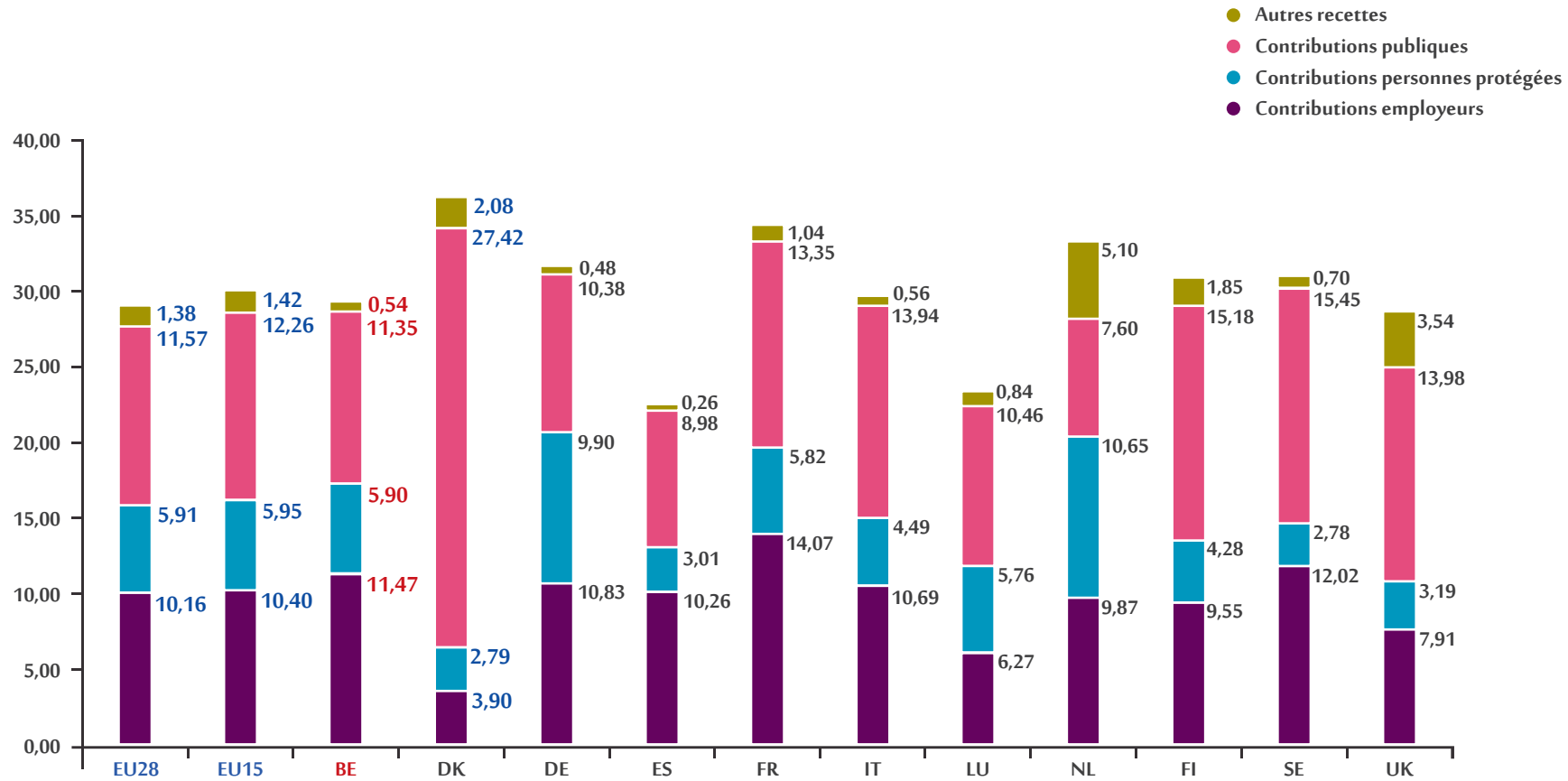
	Contributions Employeurs		Contributions Personnes protégées		Contributions Publiques		Autres recettes		Total	
	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En millions d'€
EU28	10,16	35,02	5,91	20,36	11,57	39,87	1,38	4,75	29,02	4.628.739,80
EU15	10,40	34,64	5,95	19,81	12,26	40,83	1,42	4,72	30,04	4.362.882,90
BE	11,47	39,20	5,90	20,18	11,35	38,77	0,54	1,85	29,26	134.615,55
DK	3,90	10,77	2,79	7,71	27,42	75,78	2,08	5,74	36,18	109.389,87
DE	10,83	34,28	9,90	31,34	10,38	32,86	0,48	1,52	31,59	1.064.017,78
ES	10,26	45,55	3,01	13,39	8,98	39,89	0,26	1,17	22,52	271.001,58
FR	14,07	41,05	5,82	16,98	13,35	38,94	1,04	3,03	34,28	810.249,38
IT	10,69	36,02	4,49	15,14	13,94	46,97	0,56	1,88	29,68	525.806,00
LU	6,27	26,89	5,76	24,69	10,46	44,83	0,84	3,58	23,33	14.083,06
NL	9,87	29,71	10,65	32,05	7,60	22,88	5,10	15,36	33,22	257.155,00
FI	9,55	30,95	4,28	13,87	15,18	49,18	1,85	5,99	30,86	72.041,97
SE	12,02	38,84	2,78	8,99	15,45	49,92	0,70	2,25	30,94	145.629,88
UK	7,91	27,64	3,19	11,13	13,98	48,86	3,54	12,36	28,61	692.626,61

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2018, les principales sources de financement de la protection sociale dans l'UE sont les cotisations sociales (55,38 % des recettes totales pour l'UE28). En Belgique, les cotisations sociales dues par les employeurs sont supérieures à la moyenne européenne. En ce qui concerne les cotisations des personnes protégées, les chiffres de la Belgique sont proches de la moyenne européenne. Les contributions publiques en Belgique sont quant à elles inférieures à la moyenne de l'UE. Par rapport aux autres pays non repris dans le tableau, les nouveaux pays membres (République tchèque, Estonie, Lettonie, Pologne, Lituanie et Slovaquie) ont aussi des contributions employeurs élevées (>40 % du total des recettes de protection sociale). Il va de soi que l'organisation de la protection sociale dans les différents pays va influencer la structure des recettes dans ces pays. Ainsi les contributions publiques seront plus élevées dans les pays avec des systèmes universels, que dans les pays avec des systèmes assurantiels.



Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2018



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 4 nous montre que les parts des contributions publiques et des contributions des employeurs représentent la majorité des recettes de protection sociale. Cette figure nous permet aussi d'observer les deux types de systèmes de financement (système de type Bismarckien et le système de type Beveridge). Les pays nordiques Danemark, Suède, Finlande et Royaume-Uni suivent le modèle universel (système privilégiant les contributions publiques) et les autres pays le modèle assurantiel (système privilégiant les cotisations sociales). Cette différence est très marquée si l'on compare par exemple la Belgique au Danemark. Néanmoins aujourd'hui, aucun système pur ne subsiste et les deux systèmes tendent à se rapprocher.



## B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne

Le tableau 6 nous présente la répartition des dépenses de protection sociale en millions d'euros et en pourcentage du PIB, ce qui nous permet de voir la part de la richesse nationale qui a été redistribuée en matière de protection sociale.

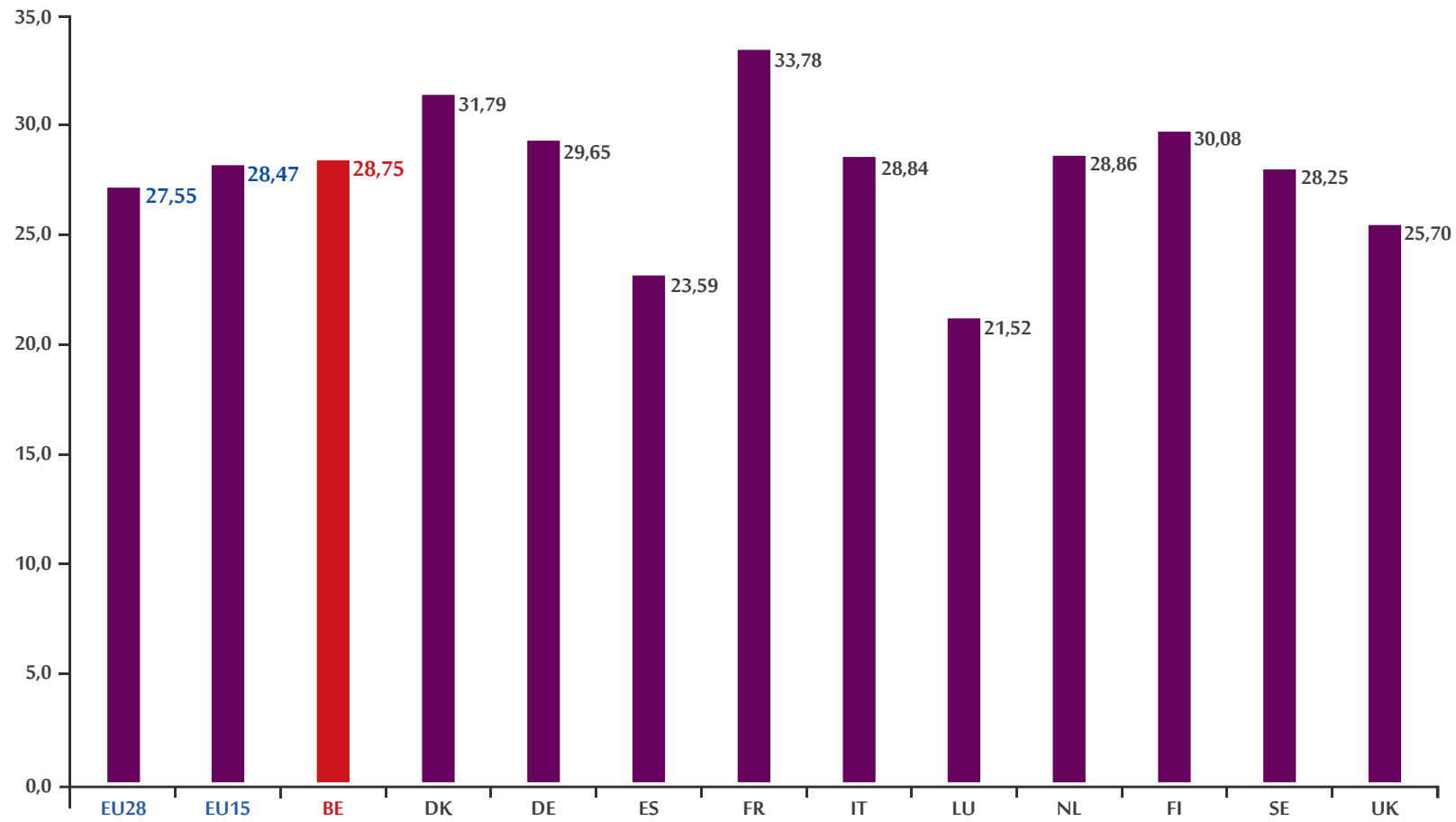
La part représentée par les prestations sociales est pour la plupart des pays de l'UE de l'ordre de 95 % voire plus du total des dépenses sociales.

**Tableau 6 : Structure des dépenses de protection sociale en 2018**

	Prestations sociales		Frais de fonctionnement		Autres frais		Dépenses sociales	
	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB
EU28	4.229.209,77	26,51	123.568,86	0,77	42.458,80	0,27	4.395.237,43	27,55
EU15	3.975.522,36	27,59	118.084,47	0,81	41.663,15	0,29	4.135.269,99	28,47
BE	125.795,51	27,35	4.798,25	1,04	1.659,49	0,36	132.253,24	28,75
DK	92.140,41	30,48	3.966,09	1,31	0,00	0,00	96.106,50	31,79
DE	956.331,14	28,40	37.600,17	1,12	4.645,15	0,14	998.576,46	29,65
ES	278.994,15	23,19	4.827,84	0,40	37,25	0,00	283.859,24	23,59
FR	742.481,10	31,42	30.954,28	1,31	24.879,09	1,05	798.314,47	33,78
IT	493.641,00	27,87	10.604,00	0,60	6.660,00	0,38	510.905,00	28,84
LU	12.763,62	21,15	179,49	0,30	45,70	0,08	12.988,81	21,52
NL	209.726,00	27,10	12.019,00	1,55	1.655,00	0,21	223.400,00	28,86
FI	69.018,73	29,56	1.210,16	0,52	0,00	0,00	70.228,90	30,08
SE	130.355,42	27,70	2.604,23	0,55	0,00	0,00	132.959,65	28,25
UK	617.696,98	25,52	4.379,23	0,18	0,00	0,00	622.076,21	25,70

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Figure 5 : Dépenses sociales en % du PIB en 2018



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

## C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne

Pour mieux comparer les données des différents pays, nous utilisons les montants exprimés en pourcentage du PIB. Cela permet de comparer les systèmes de protection sociale proportionnellement sur base de leur richesse nationale.

**Tableau 7 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2018**

	Maladie/ Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU28	7,89	1,98	10,82	1,40	2,25	1,10	0,49	0,59
EU15	8,19	2,05	11,10	1,43	2,27	1,17	0,53	0,63
BE	7,38	2,45	11,04	1,72	2,04	1,77	0,23	0,71
DK	6,53	4,70	12,18	0,24	3,38	1,26	0,66	1,53
DE	10,07	2,46	9,19	1,73	3,29	0,91	0,54	0,21
ES	6,21	1,63	9,80	2,26	1,27	1,67	0,11	0,23
FR	9,02	2,03	12,72	1,65	2,36	1,89	0,73	1,02
IT	6,45	1,57	13,70	2,61	1,13	1,51	0,03	0,87
LU	5,42	2,29	6,87	1,57	3,29	1,17	0,08	0,47
NL	9,31	2,50	10,34	0,99	1,15	0,96	0,45	1,39
FI	6,69	2,83	12,74	0,78	2,95	1,83	0,89	0,84
SE	7,47	2,76	12,18	0,26	2,93	0,88	0,40	0,82
UK	8,29	1,62	11,22	0,07	2,35	0,31	1,11	0,54

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

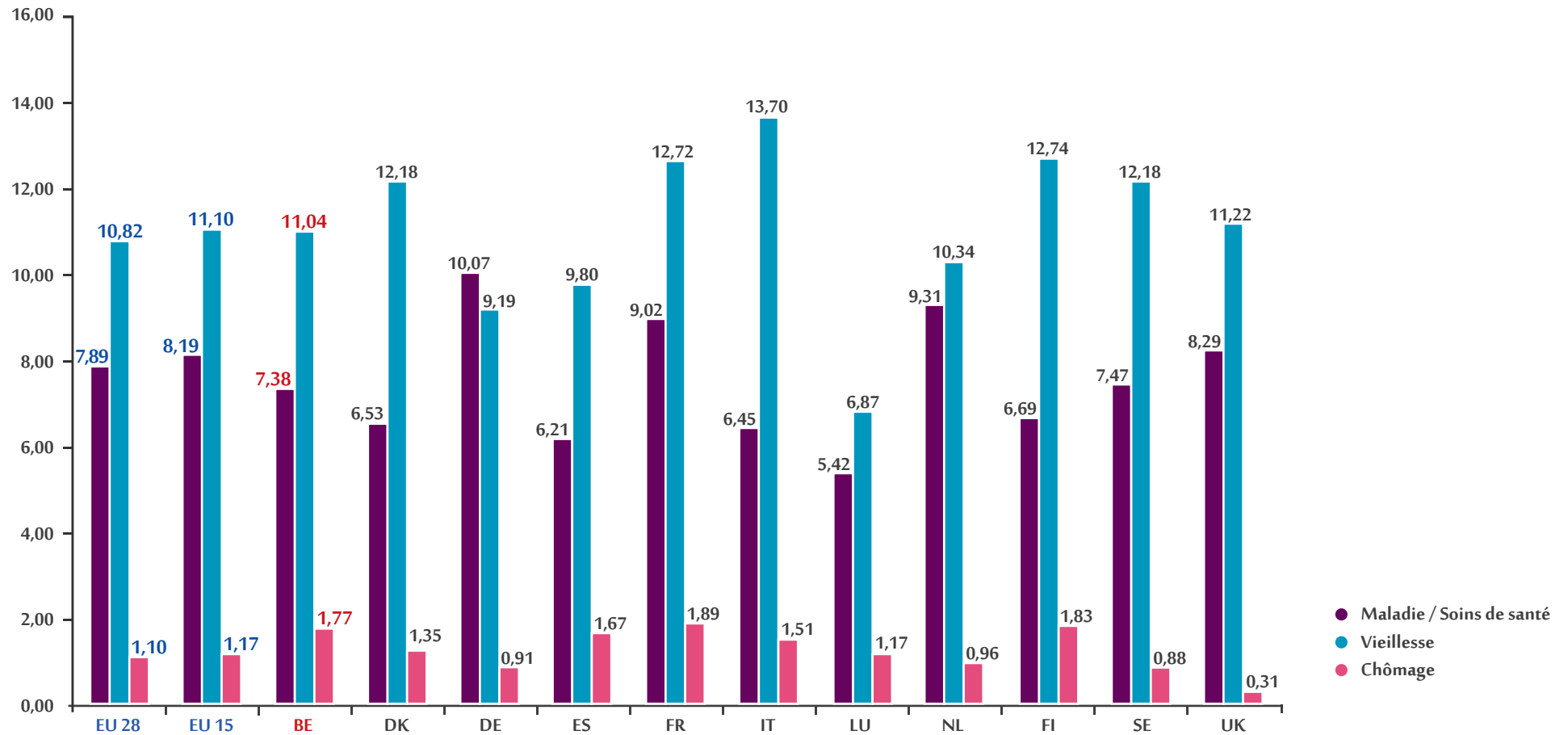
Le tableau 7 permet de voir le poids représenté par chaque fonction dans les différents Etats membres de l'Union Européenne. Notre pays se situe en 2018 au-dessus de la moyenne européenne (EU28) sauf pour les fonctions Maladie / Soins de santé, Famille / Enfants et Logement.

Les dépenses liées au vieillissement sont particulièrement élevées pour l'Italie, la France, la Finlande, la Suède et le Danemark. Pour la Belgique ces dépenses (11,04 % du PIB) sont juste au-dessus de la moyenne européenne qui s'élève à 10,82 % du PIB pour 2018.

En ce qui concerne la fonction Chômage, trois pays se situent largement au-dessus de la moyenne européenne, il s'agit de la Finlande, de la France et de la Belgique.

En Belgique il y a bien entendu un lien avec l'étendue de notre système de chômage dans le temps. Néanmoins, on observe chaque année une baisse des dépenses de chômage en pourcentage du PIB. Celles-ci sont passées de 3,36% du PIB en 2014 à 1,77 % du PIB en 2018. Ceci s'explique par plusieurs facteurs ; il s'agit des différentes mesures prises par le gouvernement (la limitation du droit aux allocations d'insertion, le relèvement de la condition d'âge pour la demande d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi,...) et aussi d'une révision méthodologique, en 2017, consistant en un retrait des certaines dépenses (les titres services, les interruptions de carrière, les crédits-temps et d'autres dépenses) des prestations de chômage car elles ne rentrent pas dans le scope Sespros, mais qui auparavant étaient enregistrées comme données Sespros.

**Figure 6 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2018**



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

**Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2018**

En % du TPS	Maladie/ Soins de santé	Incapacité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU28	29,77	7,45	40,83	5,29	8,47	4,14	1,85	2,21
EU15	29,91	7,49	40,55	5,24	8,30	4,29	1,93	2,29
BE	26,98	8,97	40,39	6,29	7,46	6,49	0,84	2,59
DK	21,42	15,43	39,96	0,78	11,09	4,14	2,15	5,03
DE	35,48	8,65	32,37	6,11	11,57	3,20	1,90	0,73
ES	26,79	7,04	42,28	9,75	5,50	7,19	0,46	1,00
FR	28,71	6,45	40,47	5,26	7,52	6,03	2,31	3,25
IT	23,14	5,64	49,17	9,36	4,04	5,43	0,11	3,12
LU	25,62	10,82	32,47	7,42	15,57	5,51	0,37	2,23
NL	34,36	9,23	38,18	3,66	4,23	3,53	1,67	5,14
FI	22,62	9,58	43,09	2,65	9,97	6,20	3,03	2,85
SE	26,97	9,96	43,99	0,95	10,59	3,16	1,43	2,95
UK	32,48	6,36	43,96	0,28	9,20	1,21	4,37	2,13

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 8 permet de voir la part que représente chaque fonction dans le total des prestations. Ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des prestations sociales. Suivent ensuite les prestations de maladie et soins de santé.

Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations sociales en 2018



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

On remarque sur la figure 7 que les prestations de Vieillesse et de Maladie / Soins de santé représentent plus de la moitié du total des prestations sociales. La moyenne européenne (pour EU28) vaut un peu plus de 70 % du total des prestations sociales. Certains pays comme le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas ou la Suède dépassent les 70 %. La Belgique se situe sous la moyenne européenne avec 67,37 %.



## Abréviations

**EUROSTAT** : Office statistique des Communautés européennes

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**SESPROS** : Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale

**SPF** : Service Public Fédéral

**TDS** : Total des dépenses sociales

**TPS** : Total des prestations sociales

**TRS** : Total des recettes sociales

**EU** : Union Européenne

**EU15** : Les 15 pays de l'Union Européenne avant le 1/5/2004 (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Danemark, Suède et Royaume-Uni).

**EU28** : Les 28 pays de l'Union Européenne (UE 15 + République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie).

**AT** : Autriche

**BE** : Belgique

**BG** : Bulgarie

**CY** : Chypre

**CZ** : République tchèque

**HR** : Croatie

**DE** : Allemagne

**DK** : Danemark

**EL** : Grèce

**ES** : Espagne

**EE** : Estonie

**FI** : Finlande

**FR** : France

**HU** : Hongrie

**IE** : Irlande

**IT** : Italie

**LV** : Lettonie

**LT** : Lituanie

**LU** : Luxembourg

**MT** : Malte

**PL** : Pologne

**PT** : Portugal

**NL** : Pays-Bas

**RO** : Roumanie

**SE** : Suède

**SK** : Slovaquie

**SI** : Slovaquie

**UK** : Royaume-Uni



## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2019	08
<b>Tableau 2</b> : Dépenses sociales de la Belgique en 2019	10
<b>Tableau 3</b> : Montants des prestations sociales par risque en 2019	11
<b>Tableau 4</b> : Prestations en espèces et en nature en 2019	13
<b>Tableau 5</b> : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes sociales (TRS) en 2018	16
<b>Tableau 6</b> : Structure des dépenses de protection sociale en 2018	18
<b>Tableau 7</b> : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2018	20
<b>Tableau 8</b> : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2018	22

## Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Répartition des recettes sociales en 2019 (en millions d'€)	09
<b>Figure 2</b> : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2019	12
<b>Figure 3</b> : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations) en 2019	14
<b>Figure 4</b> : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2018	17
<b>Figure 5</b> : Dépenses sociales en % du PIB en 2018	19
<b>Figure 6</b> : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2018	21
<b>Figure 7</b> : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations sociales en 2018	23

## Bibliographie

- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale.
- Manuel Sespros, Eurostat, 2008.

## Websites

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/social-protection/data/database>  
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/statistiques-de-la-protection-sociale/systeme-europeen-statistiques-protection-sociale>  
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-la-securite-sociale>  
[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport\\_Annuel/2019/Rapport\\_annuel\\_FR\\_Vol2.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport_Annuel/2019/Rapport_annuel_FR_Vol2.pdf)



ORDER

© 2022

**SPF Sécurité sociale**

Centre administratif Jardin Botanique  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin Botanique 50,  
boîte 135  
1000 Bruxelles  
socialsecurity.belgium.be  
dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be

**Dépôt légal version électronique**

D 2022/10.770/01

**Editeur responsable**

Peter Samyn

**Rédaction**

Christel Nuyens, Dirk Moens & Michel Mingiedi

**Rédaction finale**

DG Soutien et Coordination politiques

**Traduction**

Service Traduction

**Réalisation**

Service Communication